



inégalités p. 4

L'AS

RETRAITES

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



précarité p. 4

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré — numéro 792 du 23 novembre 2019



L'édito

Frapper fort...

Problème de pédagogie : le gouvernement s'échine à expliquer que c'est une question de méthode, fait circuler divers scénarios ; las, l'opinion publique ne s'y trompe pas et a bien compris que ce projet de réforme par points entraînera une dégradation générale des pensions et, par conséquent, un nouvel allongement de la durée d'activité, pour échapper à la misère. Sous couvert de justice et d'équité, c'est un alignement par le bas que la réforme organise et qui, loin de corriger les inégalités déjà engendrées par la précédente réforme de 2003, les aggravera.

Omettant de préciser que la valeur du point fluctue en fonction de la conjoncture économique, imaginant maints scénarios de compensation pour atténuer les pertes dans un futur hypothétique, en particulier pour les enseignants lourdement touchés, le gouvernement essaie de désunir la contestation, tente de diviser. En vain ! Le 5 décembre sera une date marquante dans la construction d'un large mouvement social, marqué par la volonté de défendre les solidarités, l'amélioration de garanties collectives face à une réforme qui renverrait chacun à des choix individuels et contraindrait à accepter une faible pension ou un départ tardif en retraite.

Plutôt que de livrer la protection sociale aux appétits du marché, c'est plus de solidarité que réclament salariés et retraités, depuis des mois.



Alors le 5, souons massivement en grève et dans la rue ! ■

Frédérique Rolet, secrétaire générale

mobilisations

... et s'organiser pour durer



La grève interprofessionnelle du 5 décembre constitue un point de départ. La contestation est présente dans le pays, sans aucun doute. Il faut frapper fort pour que demeurent les solidarités entre les générations, pour les retraites en particulier, pour que soit reconnus et revalorisés des métiers essentiels à la cohésion sociale. La mobilisation est d'intérêt général.

Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation sont les grands perdants de la réforme des retraites.

Plus personne ne le nie au gouvernement, y compris Jean-Paul Delevoye, le M. Retraites. Confronté aux calculs du SNES-FSU, il a admis que l'application de la réforme serait une « injustice pour le monde des enseignants ». Pour tenter de déminer le terrain, Jean-Michel Blanquer a annoncé des discussions sur les salaires, mais celles-ci ne doivent tromper personne. La véritable réponse gouvernementale se trouve dans le discours présidentiel à Rodez : cette réforme doit être « l'opportunité de redéfinir nos métiers ». Dans la novlangue

macroniste, cela signifie travailler plus et revoir le temps de travail, vacances comprises. Travaillez toujours plus aujourd'hui, pour ne pas être plus pauvres plus tard. C'est une véritable provocation au regard de notre quotidien professionnel. Une grève massive le 5 décembre sera la meilleure réponse possible. Cette réforme qui organise l'appauvrissement des personnels de l'Éducation nationale est inacceptable. C'est le sens de l'appel à la grève d'une très large intersyndicale dans le second degré.

Cette réforme est aussi systémique. En plafonnant la part des richesses consacrées au financement des retraites, le gouvernement fait un choix clair : faire des économies sur le dos des actifs et des retraités. La grève du 5 décembre n'est donc pas la somme de quelques combats catégoriels (transports, Fonction publique, etc.), elle est bien une mobilisation

d'intérêt général pour l'avenir de notre société. C'est en ce sens que l'appel à la grève est un appel interprofessionnel avec la quasi-totalité des organisations syndicales et concerne les salariés du public et du privé.

Les cafouillages du gouvernement sur ce dossier montrent bien ses difficultés actuelles. Le 5 décembre, à l'heure où chacun va se compter, l'Éducation nationale doit impérativement être au rendez-vous de ce tournant du quinquennat. C'est par la mobilisation de chacun que la grève sera massive et donc réussie. Dès maintenant, le SNES-FSU soutient la reconduction et proposera des temps forts dans la semaine du 9 au 13 décembre, y compris sous forme de grève. Avec un objectif : repousser cette réforme et en gagner une autre, plus juste et solidaire ! ■

Sophie Vénétiau

Une mobilisation d'intérêt général

La grève mode d'emploi

- Pour réussir la grève du 5/12, le SNES-FSU appelle à organiser dès maintenant des heures d'information syndicale et des AG dans tous les établissements.
- Pour organiser les suites, et dans l'immédiat la semaine du 9 au 13/12 : réunions d'AG dans les établissements dès le vendredi 6/12.
- Préavis : le SNES-FSU dépose hebdomadairement un préavis couvrant chaque semaine, durant l'année scolaire.
- Les personnels grévistes du second degré n'ont aucune obligation de se déclarer comme tels. Il revient à l'administration de constater l'état de grève.
- Communiquez dès que possible au SNES-FSU vos chiffres de grévistes. Ils seront publiés en ligne pour rendre visible la mobilisation de la profession et contrer la désinformation ministérielle.

APPEL INTERPROFESSIONNEL ET INTERSYNDICAL



TOUS EN GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE !



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

01

La retraite par points, c'est de la retraite en moins

On se souvient du slogan de campagne du candidat Macron « *un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé* ».

Au nom de « l'universalité », il ne faisait qu'énoncer une fausse évidence : les pensions sont strictement proportionnelles aux cotisations. En d'autres termes : à salaire élevé, pension élevée ; pour les bas salaires, des retraites de misère ! Quid alors de la redistribution, des solidarités générationnelles qui assurent aux retraités un niveau de vie décent ? Le gouvernement compte-t-il renvoyer à l'impôt la mise en place des dispositifs de solidarité et des minima sociaux ? C'est programmer la paupérisation rapide des retraités.

■ CHANGER TOUTES LES RÈGLES

Avec un système par points, plus aucun objectif en termes de taux de remplacement, qui est fonction du salaire des six derniers mois ou des 25 meilleures années dans le privé. Seule comptera la valeur du point, qui aura forcément varié entre le début d'activité et le départ à la retraite. Comment connaître la valeur du point dans 43 ans ? Ouvertement, le gouvernement reconnaît que la valeur du point est appelée à bouger pour permettre, automatiquement, l'équilibre du futur régime tout en assurant une stabilité de la part du PIB consacrée aux retraites. Dans ces conditions, toute augmentation du chômage, austérité salariale,

croissance du nombre de retraités se traduira par une baisse de la valeur du point, une baisse des pensions et donc une baisse du taux de remplacement.

■ SUPPRESSION DU CODE DES PENSIONS

La remise en cause du calcul de la pension sur l'indice détenu les six derniers mois pour les fonctionnaires détériore plus encore le niveau des pensions puisqu'il est remplacé par un calcul sur les cotisations versées tout au long de la carrière. Ce calcul sur la base du traitement des six derniers mois n'est en rien un « privilège ». Toutes les études montrent que le taux de remplacement du régime général (le privé) et du régime de la Fonction publique est actuellement le même (66 %). Si les fonctionnaires ont un régime particulier, c'est le résultat d'une histoire : les premiers régimes de retraites dans notre pays leur étaient destinés. C'est surtout la conséquence du choix d'une Fonction publique de carrière où le traitement est garanti par une grille et un statut. La pension est bien assimilée à une continuation du traitement. Même la Cour des comptes (rapport d'octobre 2016 sur les pensions de retraite des fonctionnaires) reconnaît que « *des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité* ».

Si le système actuel devait être réformé, c'est en renforçant les dispositifs de solidarité, en consolidant les avantages familiaux, les périodes de chômage, de maladie et en cherchant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

04

Et les salaires ?

Interrogé par Franceinfo mercredi 20 novembre dernier, le haut commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, le reconnaît sans barguigner : les salaires des

personnels enseignants, sur l'ensemble de la carrière, sont inférieurs de 20 % en moyenne à ceux des autres fonctionnaires de catégorie A. Si le projet de réforme des retraites s'appliquait, l'estimation calculée par le SNES-FSU (une baisse globale de 30 % du montant des pensions) sera effectivement la conséquence inévitable du système « à points » projeté. Affirmant la main sur le cœur qu'il s'agit de compenser cette perte, Emmanuel Macron, Jean-Paul Delevoye et Jean-Michel Blanquer indiquent que l'on discuterait d'une revalorisation... Une réunion rassemblant les fédérations de l'éducation s'est tenue au ministère le 7 novembre. Il n'a pas fallu longtemps pour comprendre que la tactique gouvernementale visant à différer les annonces sur les retraites pour amoindrir la contestation était bien comprise par le ministre. Sans aucun arbitrage budgétaire dédié à une quelconque revalorisation, l'essentiel de la réunion a porté sur une présentation d'éléments chiffrés sur le montant des salaires et pensions, éléments déjà fort bien connus alors que rien n'a été évoqué en termes de comparabilité avec les autres corps de la Fonction publique, à qualification égale.

Cette réunion n'a débouché sur rien de concret, mais une certitude : le ministre ne se cache pas de vouloir subordonner une hypothétique revalorisation salariale à la redéfinition des métiers de l'enseignement. Ses pistes : augmentation du temps de travail, multiplication des tâches diverses, y compris pendant les congés scolaires, attribution de primes différenciées selon le sentiment de la hiérarchie.

Le SNES-FSU, qui mène depuis longtemps campagne sur l'absolue nécessité de la revalorisation salariale, a rappelé ses demandes, tant en termes de refonte des grilles que de mesures immédiates (par exemple : doublement de l'ISOE, alignement des indemnités des professeurs documentalistes, CPE et psychologues du second degré...).

TOUS EN LE 5 DÉC

03

Paroles de : Emmanuel Macron

« *Quand je vous dis que je suis autour de 1 100, 1 200 euros [de pension], je pense que je ne suis pas complètement déconnant, par*

rapport à une fin de carrière de prof. »

[...]

« *Quand on parle de l'Éducation nationale dans notre pays, on parle d'un million de fonctionnaires. Si je voulais revaloriser, c'est 10 milliards. On ne peut pas mettre 10 milliards demain, c'est vos impôts. C'est le déficit, c'est la dette pour nos enfants.* »

[...]

« *Donc le passage au nouveau système pour les enseignants ne peut aller qu'avec une transformation de la carrière [...] peut-être on change aussi le temps de travail [...] on regarde aussi les périodes de vacances...* »

À Rodez le 3/10/2019

06

Le simulateur du SNES-FSU : simple, efficace, pertinent

À partir des principaux éléments connus du rapport Delevoye sur la réforme des retraites, le simulateur du SNES-FSU permet d'estimer l'évolution de votre pension en cas d'application de la réforme. Les calculs sont faits sur la base d'une carrière achevée au dernier échelon de la hors-classe en prenant en compte la moyenne du nombre d'HSA effectuées sur la carrière et l'ISOE

part fixe ou l'indemnité afférente (pour les CPE, professeurs documentalistes et Psy-ÉN), sans prendre en compte les droits familiaux et certaines indemnités dont la mesure est plus volatile (indemnité de résidence, éducation prioritaire...).

« Si vous appliquez sans correction, vous obtenez peut être ce type de résultats. » (Jean-Paul Delevoye)
Estimez votre pension sur : www.etmaretraite.fr



GRÈVE NOVEMBRE

02

Paroles de : Jean-Michel Blanquer

« Il y a un risque que les enseignants soient perdants [...] Le problème est reconnu et partagé [...] le fait de prendre toute la carrière en compte et

pas les six derniers mois [...] les enseignants ont moins de primes que d'autres corps comparables. »

BFMTV (BFM politique), le 13/10/2019

« Du fait du montant plus limité de leur régime indemnitaire, le niveau de pension des enseignants se dégraderait très progressivement et au fil des générations, par rapport à celui des corps comparables de la Fonction publique. »

Lettre du 12/11/2019

« Cela va donc nous permettre d'avoir une réflexion approfondie sur la rémunération mais aussi sur notre vision des ressources humaines. »

En visite à Besançon, le 7/11/2019

05

SNES-FSU : des calculs pertinents

Les calculs du SNES-FSU pour estimer l'évolution des pensions individuelles montrent une dégradation considérable des niveaux de pension lorsque ce calcul intègre la totalité de la carrière.

Pourtant, ne nous y trompons pas, les paramètres actuels introduisent déjà une double peine : proratisation de la pension liée au nombre insuffisant de trimestres cotisés couplée à la décote. Dans nos professions à 62 ans, il faudrait avoir cotisé dès 19 ans au titre de la pension du fonctionnaire pour obtenir un taux de liquidation de 75 %. On comprend aisément pourquoi le gouvernement se garde de faire des simulations, tant sa réforme accentue encore plus nettement la baisse des pensions. Jean-Paul Delevoye sur *Franceinfo* le 20 novembre 2019 ne nie pas la pertinence des simulations du SNES-FSU.

À un journaliste qui lui fait remarquer que le SNES-FSU évalue la baisse des pensions à 30 % en moyenne, il répond : « Il ne nous a pas échappé [...] si nous appliquons le système sans correction, [qu']il y avait une injustice pour le monde des enseignants. Je vais vous dire pourquoi. Les enseignants sont des cadres A. Lorsque vous êtes cadre A non enseignant, vous faites toute votre carrière avec une moyenne de primes de 30 %, lorsque vous êtes enseignant votre prime est de 9 %. »

Nombre d'années de carrière	Calcul actuel (code des pensions)		Calcul système par points		Perte de revenus mensuels pour l'enseignant retraité
	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement	
43 ans	2 885,42 €	68,18 %	1 932,64 €	45,67 %	953 € (- 33 %)
40 ans	2 281,49 €	53,91 %	1 755,92 €	41,49 %	525 € (- 23 %)
38 ans	1 912,43 €	45,19 %	1 638,11 €	38,71 %	274 € (- 14,5 %)

Calculs effectués dans les conditions du simulateur du SNES-FSU (www.etmaretraite.fr) sur la base d'un taux moyen de primes de 10 % pour un certifié.

3 questions à Michaël Zemmour

L'US : Pour le gouvernement, les dépenses de retraite ne doivent surtout pas représenter plus de 13,8 % du PIB. Quelle est la raison de ce plafonnement ?

Les retraites, c'est une question de répartition de la richesse nationale entre actifs et retraités. Par le passé, l'augmentation du nombre de ces derniers était accompagnée par une hausse de la part du revenu consacré aux pensions. Le gouvernement affirme qu'elle doit être maintenant plafonnée. Or, d'ici 2050, la part des plus de 65 ans dans la population va passer de 20 % à 27 %. S'il y a plus de retraités et plafonnement des ressources, les seules réponses possibles au financement sont la réduction de la durée passée en retraite et le décrochage du montant des pensions par rapport aux salaires des actifs. Et probablement, pour le gouvernement, une combinaison des deux.

L'US : Cette réforme vise donc à affaiblir le niveau de vie des futurs retraités ?

Notre système a des limites déjà importantes : les inégalités femmes hommes sont très élevées, les carrières non linéaires sont pénalisantes (les « poly-pensionnés »), et surtout, notre système

(avant même la réforme Delevoye) est programmé pour faire baisser les taux de remplacement au cours des années à venir, ainsi que le niveau de vie des retraités actuels avec la désindexation. La réforme du gouvernement aggrave



Michaël Zemmour est maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et codirecteur de l'axe « Politiques socio-fiscales » du LIEPP.

Ses recherches portent sur l'économie politique du financement de l'État social.

considérablement cette baisse. Ceux qui n'auront que la retraite issue du système par répartition la vivront comme un déclassement et ceux qui en ont les moyens seront incités à la capitalisation. Ce serait une rupture fondamentale avec le modèle français d'une retraite publique qui fait qu'aujourd'hui les retraités ont en moyenne un niveau de vie comparable à celui des actifs. Il y a des retraités avec des revenus faibles, moyens, et élevés.

L'US : Comment peut-on financer le maintien du pouvoir d'achat des retraités alors qu'ils sont de plus en plus nombreux ?

Les analyses du Conseil d'Orientation des Retraites montrent que des augmentations raisonnables des cotisations sociales permettraient de maintenir le niveau des pensions. Il faudrait une hausse de 0,2 point de cotisation par an jusqu'en 2050, soit cinq points en trente ans, ce qui est compatible avec l'augmentation des salaires. C'est un levier qui a fonctionné par le passé. Cela pourrait être associé à des ressources complémentaires en revenant sur les exemptions de cotisations sociales dont bénéficient certaines rémunérations. ■

COR Rapport sur commande

Un rapport qui vient fort à propos pour justifier les régressions.

Le rapport du COR, remis au Premier ministre le 21 novembre, affiche fort opportunément un déficit des régimes de retraites de 0,3 à 0,7 % du PIB pour 2025. Ce rapport rappelle à juste titre que ce déficit ne résulte en rien d'un accroissement des dépenses mais de

choix politiques en matière de recettes. Il montre que c'est l'austérité salariale et la faiblesse des recrutements dans la Fonction publique qui sont, principalement, responsables de ce déficit.

C'est donc la double peine. En pesant sur les salaires et en diminuant les recrutements de fonctionnaires, le gouvernement réduit la base sur laquelle étaient prélevés les cotisations

et crée de toute pièce un déficit. Il est faible et conjoncturel. Il existe d'ailleurs des réserves pour cela.

Mais cette prévision permet de présenter d'éventuelles mesures d'économies avant la mise en place de la retraite par points : augmentation de l'âge minimal de départ, augmentation de la durée de cotisation requise pour le taux plein, baisse de 1,1 % par an du pouvoir d'achat des retraités par leur non-indexation sur l'inflation.

Un déficit créé de toutes pièces

Dans ces conditions, les générations nées avant 1963 devant partir avant 2025 seraient eux aussi touchées.

La promesse du président de la République de ne pas changer les règles « pour ceux qui sont à cinq

ans de l'âge de départ » pourrait n'être qu'une promesse. De quoi aussi faire réfléchir tous ceux qui croient aux engagements gouvernementaux sur la prise en compte des droits acquis. ■

inégalités entre les femmes et les hommes Un recul majeur pour les femmes

Salaires plus faibles et carrières plus courtes, l'écart de pensions entre les femmes et les hommes est significatif.

Tous régimes de retraite confondus, cet écart est de 42 % pour les pensions de droit direct et de 29 % lorsqu'on y ajoute la pension de réversion.

À l'Éducation nationale, la mesure qui propose d'intégrer les primes actuellement non prises en compte dans le calcul de la pension aggraverait encore mécaniquement les écarts de pensions entre hommes et femmes. Le dernier bilan social du ministère précise bien que le montant des primes est actuellement plus élevé de 29 % chez les hommes et même de 51 % lorsqu'on ne regarde que les heures supplémentaires.

Des avancées ?

Le haut-commissaire ne cesse de répéter que le nouveau système permettra une « avancée majeure pour



La réduction des inégalités des niveaux de retraite devrait être une priorité.

les femmes » et attribuera des droits familiaux « dès le premier enfant », en occultant tous les dispositifs existant dans le système actuel (majoration de durée d'assurance – MDA – de huit trimestres par enfant permettant de limiter la décote dans le privé, de deux

trimestres dans le public pour les enfants nés à partir de 2004). La bonification d'une année par enfant a été supprimée lorsque le haut-commissaire était ministre de la Fonction publique en 2003 !

Il est prévu une majoration de pension de 5 % par enfant, qui pourra être attribuée au choix du couple soit totalement à l'un ou l'autre des parents, soit par moitié à chacun des parents. Sans choix exprimé, elle ira par défaut à la mère. Cette majoration remplacerait les MDA écartées d'un trait de plume et les bonifications lorsque les femmes en bénéficiaient, de même que celle de 10 % pour les parents de trois enfants.

Le SNES-FSU récuse toute mesure qui viserait à réduire les dispositifs de solidarité ; l'impact des enfants sur la carrière professionnelle repose principalement sur les femmes. Les droits familiaux doivent être préservés et améliorés. Cette revendication va de pair avec celle de la suppression de la différence de carrière et de rémunérations entre femmes et hommes. ■



non-titulaires Points de rupture

Précaires aujourd'hui, les non-titulaires ne verront pas leur situation s'améliorer au moment de leur retraite.

La réforme proposée implique la suppression de l'IRCANTEC (régime complémentaire obligatoire des non-titulaires) qui est actuellement en bonne santé et offre un taux de rendement (valeur de service/prix d'achat du point) de 7,75 % contre 5,5 % proposé par M. Delevoye.

Le système de retraite par points prend en compte toutes les années de la carrière : y compris les plus mauvaises ! Les agents contractuels ont des salaires encore plus faibles que les titulaires, une progression de carrière beaucoup moins favorable, et souvent des discontinuités entre plusieurs

contrats courts. Ils seraient donc encore plus impactés par la réforme. De surcroît, le niveau de prime auquel ces personnels peuvent prétendre ne peut en aucun cas compenser cette sous-rémunération.

Solutions et alternatives

À cela s'ajoute, comme pour l'ensemble des salariés, l'incertitude liée à la valeur du point et l'absence de visibilité qui en découle.

L'urgence d'un plan de titularisation pour tous les contractuels, l'arrêt du recours à la précarité, la généralisation de la prise en compte de l'expérience professionnelle dans le reclassement à l'entrée dans la Fonction publique et une revalorisation salariale pour toutes et tous sont donc plus que jamais nécessaires pour garantir des niveaux de salaire et de pension acceptables ! ■

Sous-rémunération et faible prime

JE ME SYNDIQUE AU SNES-FSU — DEMANDE D'ADHÉSION

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Nom _____
 Prénom _____
 Sexe : H F Date de naissance _____
 Adresse _____
 Complément d'adresse _____
 CP _____ Localité _____
 Courriel _____
 Téléphone _____
 Catégorie _____ Échelon _____
 Discipline _____
 Nom de l'établissement _____
 CP établ. _____ Ville établ. _____

**ADHÉREZ EN LIGNE
sur www.snes.edu**

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

Cliquez sur « Adhérer au SNES »



La précarité ne doit pas être une fatalité : il faut lutter pour des salaires corrects et assurer un niveau de retraite décent pour les non-titulaires.